



Grève dans le RER A : Le Cerf réclame toujours la garantie du service

Déjà six jours que les conducteurs du RER A ont entamé une grève illimitée. Cette ligne qui dessert notamment le quartier de la Défense est emprunté chaque jour par un million de personnes, en très grande majorité des salariés qui se rendent à leur travail et qui sont aujourd'hui contraints de prendre leur voiture ou de rester chez eux. Le Cerf juge indécent ce pouvoir de nuisance à l'encontre de salariés comme eux, mais souvent moins payés qu'eux : selon le journal Les Echos, les conducteurs de RER touchent de 2200 à 2700 euros brut par mois auxquels il faut ajouter une prime de 600 à 650 euros pour les horaires décalés, les dimanches et jours fériés.

Surtout, le Cerf n'a pas oublié les dégâts considérables sur l'économie induits par les grèves de décembre 1995 : 10 000 entreprises mises en faillite, 40 000 emplois salariés et 12 000 emplois non-salariés détruits. Sans surprise, les commerçants du centre commercial Les Quatre Temps situé à la Défense déplorent une chute de la fréquentation. « Si cela continue, ils vont nous faire très mal », s'inquiète un gérant de bar dans le journal 20 Minutes. En effet, une paralysie des transports, c'est moins de chiffre d'affaires et donc des difficultés à payer les salaires. Ce sont aussi des conditions de travail inacceptables pour les employés : quand un salarié n'est pas à son poste, c'est facilement 30% de travail en plus pour les autres sachant qu'une TPE compte en moyenne trois salariés. Les TPE ne peuvent pas se permettre de fonctionner au ralenti quand elles ont tant besoin de faire rentrer des liquidités.

Le Cerf avait déjà eu l'occasion de critiquer la loi du 21 août 2007 sur la continuité du service public dans les transports qui instaure un service garanti aux heures de pointe le matin et le soir : nettement insuffisant pour un service public vital pour l'économie organisé en monopole, et des usagers qui ne disposent pas de moyen de transport alternatif. Si le droit de grève ne peut être remis en cause, il ne peut s'apparenter à un droit de blocage d'un service public du transport non soumis à la concurrence. Il existe d'autres façons de se faire entendre qui ne pénalisent pas l'économie et les salariés. C'est pourquoi le Cerf réclame toujours la garantie du service à toute heure de la journée.

Les conducteurs du RER B ont annoncé qu'ils vont à leur tour se mettre en grève dès mardi, ce sera alors 800 000 personnes supplémentaires qui se verront alors privées de moyen de transport pour se rendre à leur travail. Les métros et bus pourraient également s'arrêter de circuler jeudi. Si les médias rappellent que chaque jour de grève dans les transports, coûte des millions d'euros à la RATP et à la SNCF, ils oublient de dire que cela coûte davantage encore à des TPE-PME qui ne peuvent compter sur des subventions et le soutien des politiques pour combler le trou dans la caisse.

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org